

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 15 août 2016 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 16 mai 2016 à 18 h 30.
- 4. Administration, finances et qualité des services**
 - a) Dépôt des états de projections budgétaires et comparatifs au 30 avril 2016.
- 5. Sécurité publique**
 - a) Renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la fourniture de service de protection incendie par la municipalité d'Entrelacs dans le secteur du lac Violon, lac Noir, lac Clair, lac Des-Sommets, une partie du lac Charlebois, lac Tyrol, lac Paradis, lac Racette, lac Goulet et parties des chemin de Chertsey et montée Ashton entre les limites territoriales des ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et municipalité d'Entrelacs.
 - b) Renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la fourniture de service de protection incendie par la municipalité de Val-David dans le secteur montée Gagnon et Domaine 4 Collines entre les limites territoriales des ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et municipalité de Val-David.
 - c) Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services avec la municipalité de Val-David.
 - d) Approbation de modifications à la convention de travail des pompiers volontaires.
 - e) Approbation de modifications à la convention de travail des premiers répondants (PR).
- 6. Réseau artériel et hygiène du milieu**
- 7. Communication, culture et promotion touristique**
 - a) Confirmation de permanence de Mme Ginette Roy, responsable de la bibliothèque municipale.
- 8. Correspondance.**
- 9. Affaires nouvelles.**
 - a) Avis de motion du règlement AG-033-2015-A01 modifiant le règlement AG-033-2015 concernant le service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies
- 10. Période de questions.**
- 11. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-775-08-2016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-776-08-2016

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 16 MAI 2016 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 16 mai 2016 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 16 mai 2016 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) DÉPÔT DES ÉTATS DE PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2016.

En conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, dépose les états des projections budgétaires et les états comparatifs des revenus et dépenses en date du 30 avril 2016 pour le premier semestre de 2016 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

AG-777-08-2016

5. a) RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICE DE PROTECTION INCENDIE PAR LA MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS DANS LE SECTEUR DU LAC VIOLON, LAC NOIR, LAC CLAIR, LAC DES-SOMMETS, UNE PARTIE DU LAC CHARLEBOIS, LAC TYROL, LAC PARADIS, LAC RACETTE, LAC GOULET ET PARTIES DES CHEMIN DE CHERTSEY ET MONTÉE ASHTON.

ATTENDU l'entente prévoyant la fourniture par la municipalité d'Entrelacs du service de protection incendie dans le secteur du lac Violon, lac Noir, lac Clair, lac Des-Sommets, une partie du lac Charlebois, lac Tyrol, lac Paradis, lac Racette, lac Goulet et parties des chemin de Chertsey et montée Ashton entre les limites territoriales de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre et la municipalité d'Entrelacs telle qu'intervenue entre les parties et signée initialement en date du 30 novembre 2006 ;

ATTENDU que cette entente a été renouvelée par la résolution # AG-493-10-2011 prise le 24 octobre 2011 pour une période de cinq (5) ans et vient à échéance le 30 novembre 2016 ;

ATTENDU que certaines modifications doivent y être apportées afin de refléter les ajouts et modifications des odonymes de certaines voies de circulation modifiées dans les cinq (5) dernières années de même que le plan des voies visées en annexe ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'entente précitée incluant ses modifications et autorise le président, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence et le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre, l'entente à renouveler.

AG-778-08-2016

5. b) RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICE DE PROTECTION INCENDIE PAR LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID DANS LE SECTEUR MONTÉE GAGNON ET DOMAINE 4 COLLINES.

ATTENDU l'entente prévoyant la fourniture par la municipalité de Val-David du service de protection incendie dans le secteur montée Gagnon à partir du numéro civique 480 jusqu'aux limites territoriales de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre et du secteur du Domaine des 4 Collines telle qu'intervenue entre les parties et signée en date du 22 novembre 2006 ;

ATTENDU que cette entente a été renouvelée par la résolution # AG-494-10-2011 prise le 24 octobre 2011 pour une période de cinq (5) ans et vient à échéance le 21 novembre 2016 ;

ATTENDU que certaines modifications doivent y être apportées afin de refléter les ajouts et modifications des voies de circulation dans les cinq (5) dernières années de même que la carte de ces voies en annexe ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'entente précitée incluant ses modifications et autorise le président, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence et le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre, l'entente à intervenir.

AG-779-08-2016

5. c) RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID.

ATTENDU l'entente relative à la protection contre l'incendie et pourvoyant à la fourniture mutuelle de services entre la municipalité de Val-David et la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre, telle qu'intervenue entre les parties et signée en date du 30 novembre 2006 et amendée par l'addenda # 1 intervenu le 17 mai 2011 ;

ATTENDU que cette entente s'est renouvelée automatiquement à échéance pour une nouvelle période de cinq (5) et vient de nouveau à échéance le 21 novembre 2016 ;

ATTENDU les nouveaux services dispensés lors de sauvetages hors route, nautique et sur glace et les dispositions à modifier à l'entente en conséquence ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'entente précitée et autorise le président, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence et le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre, l'entente à intervenir.

AG-780-08-2016

5. d) APPROBATION DE MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE TRAVAIL DES POMPIERS VOLONTAIRES.

ATTENDU les termes et conditions telles qu'il appert à la convention de travail des pompiers volontaires approuvée annuellement ;

ATTENDU que des modifications sont demandées au chapitre de la rémunération en ce qui a trait à la composition des équipes pour la garde et aux frais de kilométrage ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et approuve les modifications proposées à la convention de travail des pompiers volontaires à compter des présentes.

AG-781-08-2016

5. e) APPROBATION DE MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE TRAVAIL DES PREMIERS RÉPONDANTS (PR).

ATTENDU les termes et conditions telles qu'il appert à la convention de travail des premiers répondants approuvée annuellement ;

ATTENDU que des modifications sont demandées au chapitre de la rémunération en ce qui a trait à l'accompagnement d'un blessé au centre hospitalier et aux frais de kilométrage ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et approuve les modifications proposées à la convention de travail des premiers répondants à compter des présentes.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

7. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

AG-782-08-2016

7. a) CONFIRMATION DE PERMANENCE DE MME GINETTE ROY, RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

ATTENDU la résolution d'embauche de madame Ginette Roy # 5628-06-2016 prise le 20 juin 2016 au poste de responsable de la bibliothèque municipale à compter du 28 mai 2016 la confirmant à ce poste à l'essai par le conseil municipal de la ville centre ;

ATTENDU les prescriptions de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du service communications, événements, loisirs et culture, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE madame Ginette Roy soit confirmée à son poste de responsable de la bibliothèque municipal permanent à compter du 28 juillet 2016 ayant satisfait les exigences patronales et de la convention collective présentement en vigueur.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

9. a) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT AG-033-2015-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT AG-033-2015 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Le maire, monsieur Gilles Boucher, donne un avis de motion qu'un projet de règlement # AG-033-2015-A01 modifiant le règlement AG-033-2015 concernant le service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies sera présenté pour étude et adoption à une séance ultérieure afin de modifier le traitement des infractions.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-783-08-2016

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 38, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier